



MESSAGE DE LA MUNICIPALITE

concernant le plan de trésorerie et l'assainissement d'ALTIS Groupe SA

Contexte

A la suite des difficultés rencontrées par ALTIS Groupe SA (ci-après ALTIS) depuis juin dernier et une première postposition de CHF 2'500'000.- par la Commune, le Conseil municipal de Val de Bagnes, d'entente avec le nouveau Conseil d'Administration d'ALTIS, a pris la décision de sortir la société de l'état de crise. L'objectif immédiat consiste en un soutien financier qui permette à ALTIS de terminer l'année 2025 et d'entamer 2026 alors que d'autres mesures à venir garantiront la pérennité du groupe qui emploie environ 150 personnes et qui gère les services régaliens indispensables à la population et au bon fonctionnement de notre commune.

En séance du 9 septembre, le Conseil municipal prenait connaissance de la situation au travers d'une présentation faite par ALTIS et approuvait à l'unanimité les mesures urgentes nécessaires pour un montant de CHF 13 millions. Il s'agissait de régler de manière anticipée une série de montants dus par la Commune à ALTIS et d'accepter des reports d'amortissement avant d'envisager d'autres mesures de compétences du Conseil général. Lors du plénum du 10 septembre 2025, le Président de commune et le Président du Conseil d'Administration d'ALTIS ont présenté, en toute transparence, l'état de situation de la société sur la base d'un rapport financier élaboré entre début août et début septembre.

Développement

Le 17 septembre, les membres du Bureau, de la Commission de gestion ainsi que les Présidents des commissions du Conseil général ont rencontré le Président de Commune, la Conseillère municipale en charge des finances communales, le directeur opérationnel en charge du dicastère Finances et Gestion et les représentants d'ALTIS. La séance a permis de présenter aux Conseillers les démarches prévues et les prochaines décisions à prendre par le Législatif. Elle a également permis de répondre à de nombreuses questions légitimes. Un document de travail a été transmis à l'ensemble du Conseil général en date du 18 septembre avec l'explication des décisions à prendre le 8 octobre, lors du plénum extraordinaire.

Concrètement, deux principales approbations sont demandées au Conseil général :

1. Acceptez-vous de reporter les amortissements contractuels de 2025, pour un montant de CHF 1'900'000.- et d'accorder un nouveau prêt de CHF 2'000'000.- ?

Il s'agit ici de mesures visant l'allègement de la pression sur la trésorerie du groupe lui permettant de faire face à ses obligations à court terme (manco de trésorerie).

2. Acceptez-vous de rendre une décision de principe concernant le plan d'assainissement à long terme d'ALTIS et de ses sociétés liées ?

Il s'agit ici d'approuver un principe général permettant au Conseil municipal et à ALTIS d'élaborer les actions précises à entreprendre pour assainir la société sur le long terme. Le principe fixe la direction à prendre et l'Exécutif en affinera les contours plus précisément. Nous citons ci-dessous quelques exemples qui doivent se comprendre comme des pistes de réflexions qui seront travaillées en profondeur dès l'approbation formelle du CG, soit :

- a. abandon de créance et/ou postpositions en faveur d'ALTIS,*
- b. abandon de créance, postpositions et/ou transformations de prêts en capital-actions en faveur de Gécal SA,*
- c. moratoire sur le fermage des réseaux chez Sèdre SA,*
- d. correction du prix du kwh pour EVB SA*

Le Conseil municipal tient à réitérer clairement sa volonté d'associer à ces importantes mesures un plan de réorganisation générale de la gouvernance de la politique énergétique communale et de nos relations avec ALTIS. Le chantier a d'ores et déjà commencé avec la réactivation d'une commission « énergie » de l'Exécutif, à la tête de laquelle figure le Président de commune. Un suivi renforcé de la stratégie d'ALTIS sera également mis en place avec l'ensemble des actionnaires via une stratégie d'actionnaires qui permettra aux communes de prioriser les missions orientées vers les populations. La surveillance financière sera également renforcée.

Enfin, parce que toute entreprise (publique ou privée) reste une histoire humaine, le Conseil municipal tient à remercier chaleureusement le Conseil d'Administration d'ALTIS et l'ensemble des personnes ayant travaillé pour trouver des solutions et sortir de la crise. Le Conseil réaffirme sa confiance envers le personnel d'ALTIS qui est en contact direct avec les citoyens. Les défis énergétiques et environnementaux à relever ses prochaines années sont grands et nous devons y faire face ensemble. Il convient également de dire que la santé financière de notre Commune et les projections (comptes 2025 / budget 2026) permettent de surmonter cette situation.

Conclusion

Après quelques mois d'intenses discussions, réflexions et travaux, le Conseil municipal voit l'avenir avec confiance et est prêt pour un nouveau départ orienté vers les services régaliens axés prioritairement sur le territoire bagnard et entremontant.

Fort de cette volonté d'aller de l'avant, l'Exécutif invite le Conseil général à approuver, lors de sa séance extraordinaire du 8 octobre 2025, le report des amortissements contractuels de 2025, pour un montant de CHF 1'900'000.-, l'accord d'un nouveau prêt de CHF 2 mios ainsi que de rendre une décision de principe validant l'adoption d'un plan

d'assainissement à long terme d'Altis et de ses sociétés, partant que les décisions concrètes liées devront obtenir des décisions idoines de la part du législatif.

Message approuvé par le Conseil municipal le 23 septembre 2025.

Commune de Val de Bagnes



Fabien Sauthier
Président de Commune



Pierre-Martin Moulin
Secrétaire général

Conseil municipal

Route de Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
Tél. +41 27 777 11 00 - secretariatgeneral@valdebagnes.ch
www.valdebagnes.ch

